

Publiée le **14 NOV. 2024**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 31 octobre 2024
Séance du conseil municipal : 6 novembre 2024

Le 6 novembre 2024, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de Moulleron-le-Captif, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Maire.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Raymond PAQUIER, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Thierry ROLANDO, Monsieur Hervé BEAULIEU, Monsieur Philippe FOUCHER, Madame Elisabeth BELLON, Madame Carole BOUCHET, Madame Emilie MASSEY, Monsieur Vincent SAUNIER, Madame Lucie MARTIN,

Membres excusés : Madame Catherine PAVAGEAU (donne pouvoir à Monsieur Pascal MARTEAU), Madame Rachel BODIN (donne pouvoir à Monsieur Vincent SAUNIER), Monsieur Olivier BARON, Madame Marie COUTANCEAU, Madame Renée-Noëlle BOUILLANT, Monsieur Pierre BUTON.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Secrétaire de séance : Madame Carole BOUCHET

N° 2024-D112 – DENOMINATION DES RUES DE LA TRANCHE 5 DE LA ZAC DE LA GRIMOIRE

Rapporteur : Monsieur Pascal THIBAUT

L'adjoint à l'urbanisme rappelle que le cahier des charges de cession de la tranche 5 a été approuvé lors du Conseil Municipal en date du 2 septembre dernier. Il précise que les travaux d'aménagement de la tranche 5 devraient débuter avant la fin de l'année. Il convient donc de procéder désormais à la dénomination des rues correspondantes.

Il est proposé au Conseil Municipal de conserver la thématique utilisée dans la tranche 4, à savoir le nom historique des parcelles de la ZAC de la Grimoire.

La tranche 5 comprendra trois rues dont deux sont dans le prolongement des tranches précédentes, l'avenue des Alizés et la rue des Quatre Vents. Elle comprend également quatre impasses.

Sur avis de la commission urbanisme du 9 septembre 2024, Monsieur THIBAUT propose au Conseil les dénominations suivantes :

- **La rue du Sarment** (rue en bouclage sur l'avenue des Alizés)
- **L'impasse du Patis** (impasse à l'ouest sur l'avenue des Alizés)
- **L'impasse des Rouches** (impasse suivante en se dirigeant vers l'Est)
- **L'impasse des Fillais** (impasse suivante en se dirigeant vers l'Est)
- **L'impasse des Vitrolles** (impasse la plus à l'Est sur l'avenue des Alizés)

Monsieur THIBAULT propose au Conseil d'approuver les noms proposés ci-dessus pour les 5 nouvelles voies créés dans la tranche 5 de la ZAC de la Grimoire.

*VU l'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieu-dit ;
VU les articles L. 2212-1, L 2212-2 et L 2213-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;
VU le plan d'aménagement de la tranche 5 de la ZAC de la Grimoire,
CONSIDERANT la nécessité de dénommer les rues de la tranche 5 de la ZAC de la Grimoire afin de faciliter la fourniture de services publics et autres services commerciaux,
CONSIDERANT la proposition formulée par la commission urbanisme du 9 septembre 2024,*

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la dénomination des voies de la tranche 5 de la ZAC de la Grimoire telle que présentée ci-dessus
- **DECIDE** de charger Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ces voies
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les documents à intervenir,

Pour extrait conforme
Le Maire

Jacky GODARD



La secrétaire

Carole BOUCHET